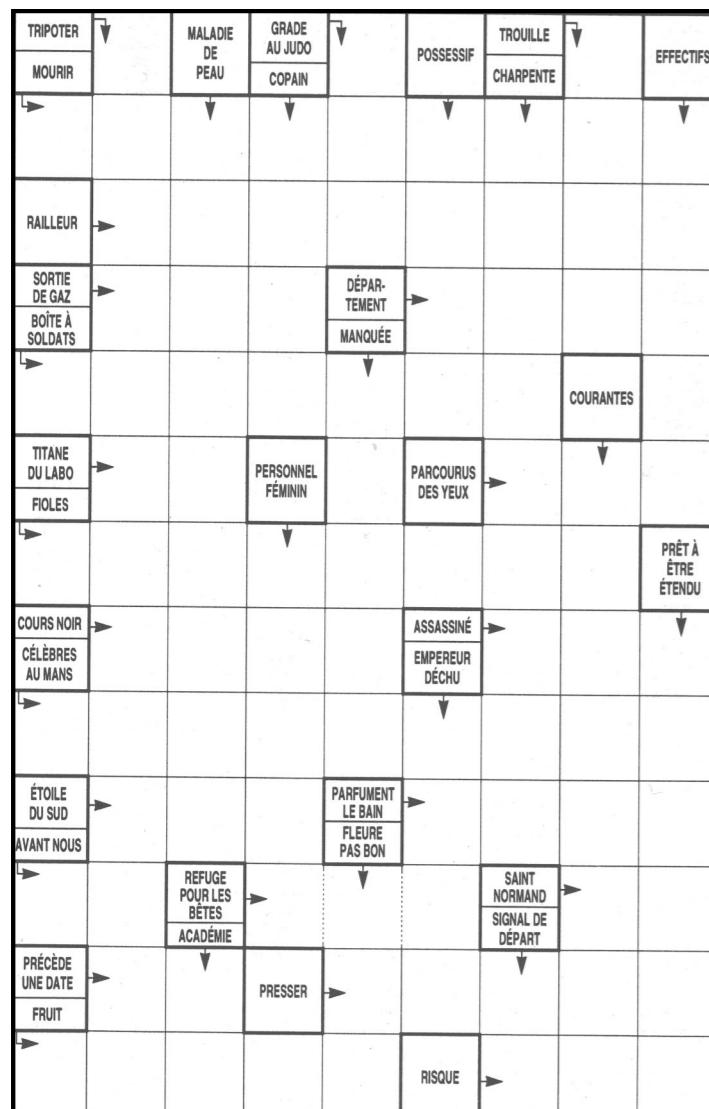
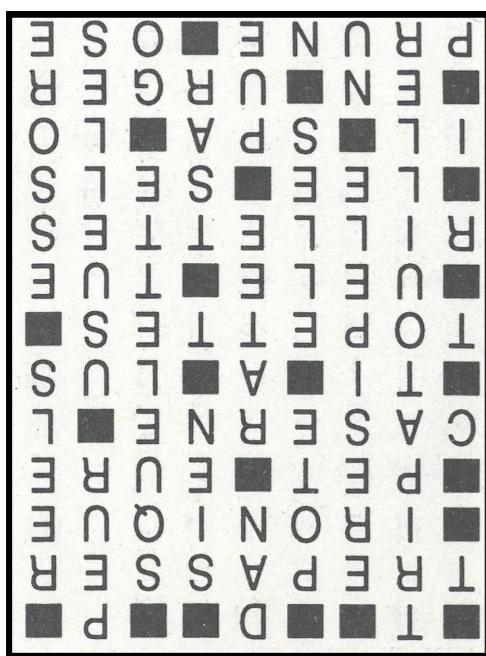


Les mots fléchés



Solution



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Le village
05150 BRUIS
Tél : 04 92 66 04 21 fax : 04 92 48 53 25
Email: ccvopat@orange.fr
Ou : ccvcathy@wanadoo.fr

Nos heures d'ouverture au public :
Les lundis et jeudis : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Bibliothèque intercommunale :
Ouverte au public :
Le mercredi, de 9 h à 11 h 30
Et le jeudi, De 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30

Tél : 04 92 66 04 21
Fax: 04 92 48 53 25

Dépôt légal : 98009
Imprimé Par Nos Soins

Rédactrice : Cathy Roumieu

Année 2014 - Numéro 95

Mars - Avril



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Au Fil de l'Oule

L' édito

Au lendemain des élections municipales puis communautaires, j'ai l'honneur d'avoir de nouveau été désigné pour présider la communauté des communes. Je remercie les conseillers communautaires, anciens et nouveaux, qui, le 14 avril m'ont accordé ou renouvelé leur confiance pour les 6 années à venir. Je remercie également les électeurs de la vallée de l'Oule qui sont à la base des résultats de ce scrutin. Comme vous le savez, cette année la loi indique que les premiers et deuxièmes adjoints aux maires deviennent, de fait, conseillers communautaires.

Notre nouveau conseil se compose donc comme suit :

Président : Gérard Tenoux, **1er Vice-Présidente :** Evelyne Aubert, **2ème Vice-Président :** Jean-Louis Corréard

Et par ordre alphabétique : Jean-Luc Aimouier, André Aubépart, Nathalie Bourgeaud, Liliane Combe, Lucile Endignous et Hervé Joubert.

C'est avec un très grand plaisir et une motivation toujours intacte depuis la création de la CCVO en 1996, que j'accueille les nouveaux élus au sein de cette assemblée. Compte tenu du contexte difficile que traverse notre pays, nous aurons autant besoin du dynamisme des plus jeunes que de l'expérience et la sagesse des plus âgés car nous devrons être présents et réactifs sur tous les dossiers dans une société en mutation afin de ne pas avoir à regretter plus tard des rendez-vous manqués. Je pense en particulier au « virage numérique » que nous devrons négocier avec habileté.

Je tiens enfin à rendre hommage aux élus qui quittent cette année le conseil communautaire mais restent engagés au sein des conseils municipaux. Je les remercie pour m'avoir judicieusement conseillé pendant ce précédent mandat.

Gérard Tenoux

Sommaire :

- P. 1 : l'éditorial**
- P. 2 à 4 : les délibérations du Conseil**
- P. 5 : le marathon de belote à la Rabasse**
- P. 6 : photos d'antan**
- P. 7 à 9 : animations**
- P. 10, 11, 13 et 14 : le carnet de l'Oule**
- P. 12 : mots croisés**

Photo devinette :

La majorité d'entre vous l'aura deviné : la photo parue dans le numéro précédent en page 1 représentait la coupe transversale d'un tronc de noyer.

N'hésitez pas à nous envoyer vos "photos devinettes" prises dans la vallée.



Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire du 27 février 2014 (résumé des délibérations)

Achat de supports de lecture numérique au titre de la Dotation Globale de Décentralisation

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dans le cadre de la DGD, les conseillers se sont déclarés favorables à l'achat de 2 liseuses et une tablette de lecture numérique selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération :

793, 00 € HT

Etat : 80 %, soit : 634 €

Autofinancement : 20 %, soit 158, 60 €

Cette opération a pour objectif de favoriser l'émergence d'un réseau numérique des bibliothèques.

Compte de gestion 2013

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2013, le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité des présents, déclare : que le compte de gestion de la CCVO dressé, visé et certifié conforme par le Receveur, pour l'exercice 2013, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote des trois Comptes Administratifs 2013 (SPANC, Ferme Relais, Principal)

Le Président Gérard Tenoux ayant quitté la salle, la Vice-Présidente Madame Eveline Aubert présente les trois Comptes Administratifs 2013 aux conseillers comme suit :

Le CA du budget annexe du SPANC est excédentaire de 1 022, 79 €

Le CA du budget annexe de la Ferme Relais est déficitaire de 495, 66 €

Le CA du budget principal est excédentaire de 91 537, 08 €

Après avoir pris connaissance de cet exposé, les conseillers à l'unanimité approuvent les 3 CA ainsi détaillés.

Avenant à la convention CCVO/Médicom

Le Président rappelle que la CCVO est signataire d'une convention (en date du 06/03/2009) avec le Centre de Gestion des Hautes Alpes, pour la mise en œuvre de la médecine professionnelle et préventive. Il ajoute que Médicom a mis en place de nouveaux services qu'il convient de prévoir par avenant.

Demande de subvention par l'association Quasar

Le Président fait part à son conseil de la demande de subvention sollicitée par l'association Quasar, afin de l'aider dans son fonctionnement en 2014.

Les conseillers délibèrent et décident de ne pas accéder à cette demande (2 voix favorables pour 4 voix défavorables).

Projet d'action culturelle des bibliothèques publiques : aide financière du CG 05

Le Conseil Général, au travers du budget alloué à la BDP propose une aide financière aux bibliothèques publiques pour des projets d'action culturelle. Cette aide peut atteindre 70 % du montant total d'un projet si celui-ci est porté par une bibliothèque intercommunale.

La bibliothèque intercommunale de Bruis a élaboré un projet sur le thème "Moyen Âge et religion". Sa mise en œuvre consiste à organiser 2 concerts en lien avec ce thème au cours de la période de juin à août 2015. Le coût total de l'opération s'élèverait à 1 500 € HT selon le plan de financement suivant :

CG 05 : 70 %, soit 1 050 €

CCVO : 30 %, soit 450 €

Les conseillers délibèrent et se déclarent favorables à cette opération.

Le carnet de l'Oule

Naissance

Et nous sommes très heureux d'avoir une naissance à annoncer dans ce journal :

Kenji est né le 7 avril 2014 à 4 h 05 à la maternité de Gap.

Il pesait 3 kg 630 pour 50 cm.



Décès

Jeannette Bulete de Sainte-Marie a été victime d'un accident vasculaire cérébral, elle a été admise à l'hôpital de la Timone à Marseille où elle s'est endormie le 5 mars 2014.

Elle était née le 19 juillet 1941 dans sa maison familiale de Saint Marcel dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille. C'est un quartier qu'elle aimait beaucoup et qu'elle n'a jamais quitté.

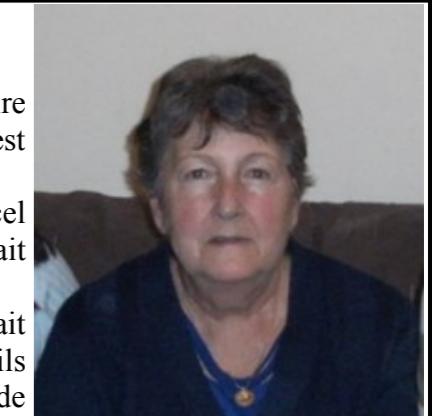
Dans les premières années de son mariage avec Antoine, le couple avait acquis un petit chalet à la Motte Chalancon où avec leurs deux fils ils saisissaient la moindre occasion pour aller y passer quelques jours de vacances. C'est à partir de ce moment que son cœur s'est mis fortement à battre pour cette vallée. Elle, qui était si près de la nature et ressentait tant de sérénité devant le spectacle de ce paysage ; jamais elle n'aurait cédé sa place, même pour un royaume.

Quelques années plus tard Jeannette et Antoine décidaient d'y acheter une habitation plus importante car ils sentaient qu'une large part de leur vie allait se dérouler dans ces lieux magiques à leurs yeux. C'est ainsi qu'un jour ils se sont rendus propriétaire d'une ferme à Sainte Marie de Rosans, celle-ci avait été ravagée par un incendie et en grande partie détruite. La famille, au prix d'efforts que l'on peut qualifier de titanesques est arrivée au but souhaité : une jolie maison à l'entrée du village où chacun pouvait s'y arrêter sans craindre de ne pas y être le bienvenu. Elle souhaitait que son foyer soit un lieu chaleureux où elle pourrait accueillir toute sa famille et en particulier ses petits enfants qu'elle adorait par dessus tout.

Enthousiaste, joviale, généreuse, toute visite était l'occasion, suivant l'heure, de boire l'apéro, le café ou de goûter au gâteau qu'elle venait de sortir du four ; elle se rendait toujours disponible pour rendre un service. Forte et courageuse Jeannette a bravé toutes les épreuves que la vie n'a pas manqué de lui réservé, mais ne laissait rien paraître de ses soucis, elle les gardait secrètement et offrait, dans la mesure du possible, toujours un visage souriant.

Tout le village avait l'habitude de la voir faire de longues promenades car elle l'aimait son coin de paradis et lorsque ses proches lui disaient que c'était un endroit un peu isolé, elle répondait fièrement « C'est à Marseille que nous sommes isolés ! A Sainte Marie dès que je n'ouvre pas les volets à l'heure habituelle il y a toujours quelqu'un qui vient voir si tout va bien ! »

Le 10 mars 2014 après une cérémonie religieuse, son mari, ses fils, ses proches, ses voisins et amis de la vallée venus nombreux l'ont accompagnée dans une grande tristesse et avec beaucoup d'émotion à sa dernière demeure dans le cimetière de Sainte Marie de Rosans où elle repose désormais au milieu de ses montagnes.

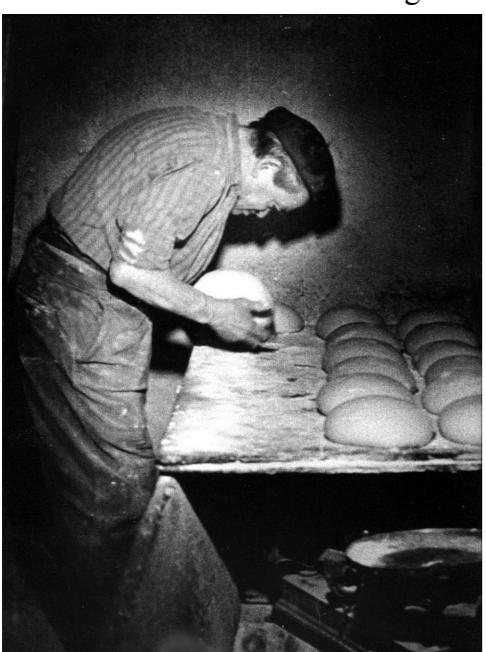


Carnet de l'Oule

Mireille Barniaudy née Gauthier est décédée le 16 mars à l'hôpital de Gap (les Adrets) dans sa quatre - vingt quatorzième année. Mireille habitait à l'Epine depuis 1938, mais était née à Montmorin en 1920. Avec elle s'éteint donc totalement cette génération née après la guerre et dont elle était la toute dernière représentante. Mireille a passé toute son enfance à Montmorin, elle a fréquenté l'école de Madame Baup puis est restée auprès de ses parents Emile Gauthier et Marie Chagnard jusqu'à son mariage avec Louis Barniaudy en 1938. Cette nouvelle vie l'emmènera de l'autre côté du col des Tourettes, à l'Epine où elle restera pour le restant de ses jours. Là elle secondera son époux à la boulangerie* jusqu'en 1981 et élèvera ses trois enfants : Maryse, André et Jocelyne nés respectivement en 1939, 1941 et 1945. Pour son époque, nous dit son fils André, ma mère était assez moderne : elle était pour l'éducation des filles qui avaient en ce temps-là souvent plus de mal à se faire une situation. André se souvient encore de sa mère en ces termes : « Nous avons été élevés dans une maison où on ne nous privait pas de dessert ». Quant aux Montmorinois, ils n'avaient pas perdu contact avec Mireille qu'ils rencontraient avec plaisir au hasard de lotos, concours de belote, repas festifs, ... Vers la fin de sa vie Mireille avait de gros problèmes de vue mais continuait à s'intéresser à la vie de la vallée, notamment au travers de ce journal dont son fils André lui faisait lecture.

Montmorinoise de cœur, Mireille a été inhumée dans ce village qui la vit naître, le mercredi 19 mars, en l'église St Arnoux, en présence de nombreux parents et amis.

*Travaillé au levain et cuit au feu de bois, le pain de Monsieur Barniaudy était sans doute le meilleur que l'on pouvait trouver dans toute la région. Un pain croustillant et moelleux à la fois, qui se tranchait bien, se conservait longtemps et dont le goût de levain un peu acidulé fait hélas aujourd'hui partie du passé. Cela tenait à plusieurs facteurs : car si la boulangerie était artisanale, la farine était également de bonne qualité : le blé venait de champs cultivés à l'Epine et était moulu à la minoterie Peuzin de Serres. Le combustible consistait en des fagots de bois. On parlait alors de « garnes ».



Louis Barniaudy pèse les pains avant de les enfourner.



Mireille Barniaudy

Ce commerce a pris tout son essor avec la banalisation de l'automobile et le développement des stations de ski. Les gens de passage s'arrêtaient pour acheter le pain à l'Epine qui était réputé à des kilomètres à la ronde. Autrefois bien sûr la clientèle était plus réduite même si des sacs de pain tout étiquetés étaient régulièrement acheminés sur Montmorin par les cars Bouffier.

Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire du 21 mars 2014 (résumé des délibérations)

Vote des taux des taxes directes locales

Le Président a rappelé les taux d'imposition de 2013 et proposé de les reconduire à l'identique et comme suit :

Taxe d'Habitation : 4, 75 %
Taxe Foncière (bâti) : 5, 26 %
Taxe Foncière (non bâti) : 31, 08 %
Taux de CFE : 10, 57 %

Le produit fiscal attendu des taxes additionnelles pour l'année 2014 s'élève à 22 971, 00 €

Après avoir délibéré, les conseillers approuvent les taux tels que détaillés ci-dessus.

Renouvellement du contrat de Mme Chantal Bompard

Le Président a informé son conseil que le Contrat Unique d'Insertion de Mme Chantal Bompard, employée à la CCVO pourrait être renouvelé pour 6 mois.

A l'unanimité les conseillers se sont déclarés favorables à la reconduction de ce contrat.

Autorisation d'ester en justice

Suite au contentieux qui oppose la Collectivité et son assureur AXA Assurances, il convient d'autoriser le Président à ester en justice devant toute juridiction compétente. Le Président propose de désigner Maître Marc Anselmetti pour défendre les intérêts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule dans l'affaire l'opposant à l'assurance près citée.

Les Conseillers approuvent la proposition du Président et l'autorisent à ester en justice.

Conseil Communautaire du 14 avril 2014 (résumé des délibérations)

Installation du Conseil Communautaire, élection du président, du Bureau et des vice-présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard TENOUX, Président sortant, qui a déclaré installer les membres du Conseil Communautaire de la Vallée de l'Oule, élus par les conseils municipaux des communes membres, dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Etaient présents :

Montmorin : Eveline AUBERT (Maire), André AUBEPART (1^{ère} adjoint) et Lucile ENDIGNOUS (2^{ème} adjoint)

Bruis : Gérard TENOUX (Maire), Nathalie BOURGEAUD (1^{ère} adjoint) et Jean-Luc AIMONIER (2^{ème} adjoint)

Sainte-Marie : Jean-Louis CORREARD (Maire), Liliane COMBE (1^{ère} adjoint) et Hervé JOUBERT (2^{ème} adjoint).

Selon la loi, la doyenne, Madame Eveline AUBERT a présidé l'élection du Président et précisé les modalités du scrutin : à bulletin secret et à la majorité absolue.

Après dépouillement, Monsieur Gérard TENOUX a été élu Président à l'unanimité des suffrages exprimés et a été installé. Il a déclaré accepter d'exercer cette fonction et a ensuite assuré la présidence de l'Assemblée.

Il a ensuite été procédé à l'élection des deux vice-présidents et du secrétaire, conformément aux statuts de la CCVO.

Après dépouillement, Madame Eveline Aubert a été élue 1^{ère} Vice-Présidente à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Jean-Louis Corréard a été élue 2^{ème} Vice-Président à l'unanimité des suffrages exprimés et Madame Lucile Endignous a été élue secrétaire à l'unanimité des suffrages exprimés, ont été installés et ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Vote du taux de la TEOM

Le Président fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2014. Ces dernières s'élèvent à 152 136 €.

Le Président propose que le taux 2013 de 12, 71 % reste inchangé pour l'année 2014.

Après avoir délibéré, les conseillers approuvent les taux tels que détaillés ci-dessus. (à noter : pas d'augmentation pour la troisième année consécutive).

Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire du 14 avril 2014 (suite)

Délégation au Président selon l'article L. 5211-10 du CGCT (délibération transcrise dans son intégralité)

Le Président explique que selon l'article L.5211-10 du CGCT, il peut, par délégation du Conseil Communautaire, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- de procéder, dans les limites de 15 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 16 18-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même
- article , et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants (pour un montant inférieur à 15 000 €), lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite de 10 000 € ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- d'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité, décident de déléguer au Président les attributions précitées.

Composition des nouveaux conseils municipaux

BRUIS

Maire :
Gérard Tenoux
1er adjoint :
Nathalie Bourgeaud
2ème adjoint :
Jean-Luc Aimonier

Conseillers municipaux :
Johnatan Calissi Baral
Brigitte Charmet
Denise Garambois
Stéphane Tenoux

MONTMORIN

Maire :
Evelyne Aubert
1er adjoint :
André Aubépart
2ème adjoint :
Lucile Endignous

Conseillers municipaux :
Jean Berenguier
Jean Corbiere
Gilles Girousse
Gabriel Reymond : décédé le 19 avril 2014

SAINTE-MARIE

Maire :
Jean-Louis Corréard
1er adjoint :
Liliane Combe
2ème adjoint :
Hervé Joubert

Conseillers municipaux :
Jean-Louis Combe
Thierry Corréard
Philippe Lombard
Claudine Meli

Week en musicaux du festival de Chaillol

Des « machines musicales » qui ne laissent pas indifférent

Le samedi 1^{er} mars l'Espace Culturel de Chaillol avait organisé un concert à Sainte-Marie, poursuivant ainsi une volonté de délocaliser des prestations de grande qualité pour les programmer dans des vallées enclavées où les habitants ont par définition plus de difficulté à accéder à ce genre de manifestation.

Partenaires de cette opération, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule et la Commune de Ste-Marie ont seulement participé aux frais d'hébergement et de restauration des musiciens.

Ces derniers n'étaient qu'au nombre de deux mais leurs volumineuses « machines musicales » : un clavecin et un orgue de barbarie ont magnifiquement rempli le chœur de cette petite église peu accoutumée à accueillir ce genre de mobilier.

Jean-Marc Aymes au clavecin et Pierre Charial à l'orgue de Barbarie ont proposé au public des œuvres des plus surprenantes, presque excentriques du point de vue d'une oreille inexpérimentée, notamment « Continuum » et « Musica ricercata » de György Ligeti. On a pu entendre « Les barricades mystérieuses » de François Couperin (1668-1733), ... ainsi que des œuvres composées par ces deux passionnés de mécaniques musicales.

Mais c'est sans doute une œuvre de Georg-Friedrich Haendel (1685-1759) qui a le plus enchanté l'assistance : les deux instruments y sont mêlés dans une harmonie qui s'annonçait des plus improbables : celle qui est pourtant née d'un dialogue entre un clavecin, cet instrument de salon, et un orgue de barbarie, celui de la rue : dialogue magnifiquement interprété, avec une idée symbolique en filigrane : celle de déclarer définitivement révolu un temps où les classes sociales n'avaient pas pour habitude de se mélanger.



Un bonjour de Turriers



En séjour de rééducation au centre de Turriers, Marinette Bégou, Angèle Berenguier, Sylviane Corbière et Stéphane Corréard nous adressent, par l'intermédiaire de cette photo, un bonjour chaleureux qui nous fait un immense plaisir. A notre tour nous leur adressons tous nos encouragements et sommes heureux de constater qu'ils ont reformé là-bas, comme une petite famille !

Animations locales

Atelier gourmandises et petit bricolage : autour du chocolat !

A l'approche de Pâques, les membres de l'atelier gourmandises et petits bricolages avaient décidé de confectionner deux recettes au chocolat.

Nadine Parcy a dirigé les opérations et révélé le secret de cuisson de ces petits gâteaux fondants dans leur milieu, appelés à juste titre des « tout juste cuits ». Il suffit de les refroidir pendant une heure au réfrigérateur avant de les passer au four pendant quelques minutes.

En tous points identique à celui de la photo du livre de cuisine, le gâteau au chocolat et à l'orange a été une réussite.

Au mois de mai, les ateliers seront réservés exclusivement aux enfants qui se retrouveront autour de Nadine le 14 et le 21 mai pour préparer - en grand secret - la fête des mères.

Ci-dessous : la recette de la pâte feuilletée minute évoquée dans le numéro précédent.

Ingédients pour la pâte :

1. 6 petits suisses (360 grs)
2. Autant de farine (360 gr)
3. Moitié du poids en beurre ramolli (180 grs)
4. 4 c. à soupe de sucre en poudre
5. 1 pincée de sel et +1 œuf pour dorner

Ingédients pour la garniture :

1. 2 œufs
2. 120 gr d'amandes en poudre
3. 120 gr de sucre en poudre
4. 70 gr de beurre ramolli
5. 2 c à café d'amandes amères
6. 4 ou 5 c à soupe de crème fraîche

Travailler du bout des doigts : 1+2+3+4+5. Laisser reposer 15 minutes. Pendant ce temps préparer la garniture : Mélanger 1+2+3+4+5+6. Etaler la pâte. Couper 2 cercles identiques. Déposer le premier cercle sur une tourtière beurrée et farinée. Remplir avec la préparation. Déposer le deuxième cercle par-dessus. Coller les 2 cercles tout autour avec un peu d'eau. Dorer à l'œuf et faire des cercles à la fourchette pour décorer. Faire cuire à 200 °C pendant 45 minutes. Déguster tiède.



Le carnaval à Bruis : c'était le 5 mars, il faisait un temps magnifique, à faire sortir les abeilles !



Le vidéobus est passé à Bruis au mois d'avril :

La très sympathique Elodie Para de la BDP en est la nouvelle responsable. De nouveaux DVD sont disponibles sur les rayons. Il y en a pour tous les goûts : documentaires dans tous les domaines du savoir, policiers, suspens, westerns, ...

Le prêt est gratuit. Vous pouvez emprunter 4 DVD pour une période de un mois.



AU FIL DE L'OULE

Les animations

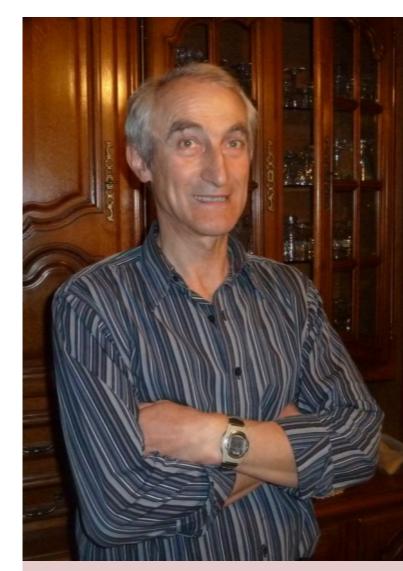
Salle comble pour le marathon de belote

Ce dimanche 16 mars avait lieu au restaurant de la Rabasse le marathon de belote annuel, organisé comme d'ordinaire par la FNACA à la demande d'Hélène Girousse la restauratrice.

Ce sont 48 équipes qui se sont disputé la première place et les deux salles du restaurant n'étaient pas de trop pour caser tout ce monde, y compris ceux venus en simples spectateurs.

A l'annonce des résultats l'équipe de Jacques et Arlette de Valréas s'est vu attribuer le gros lot, à savoir deux jambons de pays. L'ambiance était tout spécialement à la fête à tel point que même

les derniers du classement (et il en faut) étaient heureux de leur performance et se sont prêtés au jeu des photos avec beaucoup d'humour ! Outre le plaisir du jeu, le marathon de belote est toujours à Montmorin un moment très convivial de rencontre, l'occasion de retrouvailles...



Gérard Gueyraud : ancien instituteur à Montmorin.

Et à propos de retrouvailles, il se trouvait ce jour-là parmi les habitués un certain Monsieur Gérard Gueyraud. Pour ceux qui s'en souviennent il fut instituteur à Montmorin pendant les deux années scolaires 70 et 71 et aura laissé un bon souvenir auprès de ses élèves (dont la rédactrice de ce journal) et de leurs parents.



Les derniers : Jean-Paul et Pascal de Verclause



Les premiers : Arlette et Jacques de Valréas

En soirée, les tapis de jeu ont fait place au couvert dressé pour une quarantaine de convives qui avaient le choix entre de fameux pieds paquets et des alouettes sans tête. Et, quand la table est bonne on ne compte pas les kilomètres : c'est toujours de loin que l'on se déplace pour venir participer à cette compétition : de Gap, Sahune, Valréas, St Pantaléon, ...

Vos petites Annonces

(diffusion gratuite, s'adresser à la rédaction au 04 92 66 04 21 ou ccvocathy@wanadoo.fr)

Vend (visible à Montmorin)

* chambre à coucher années 30 : 140 €

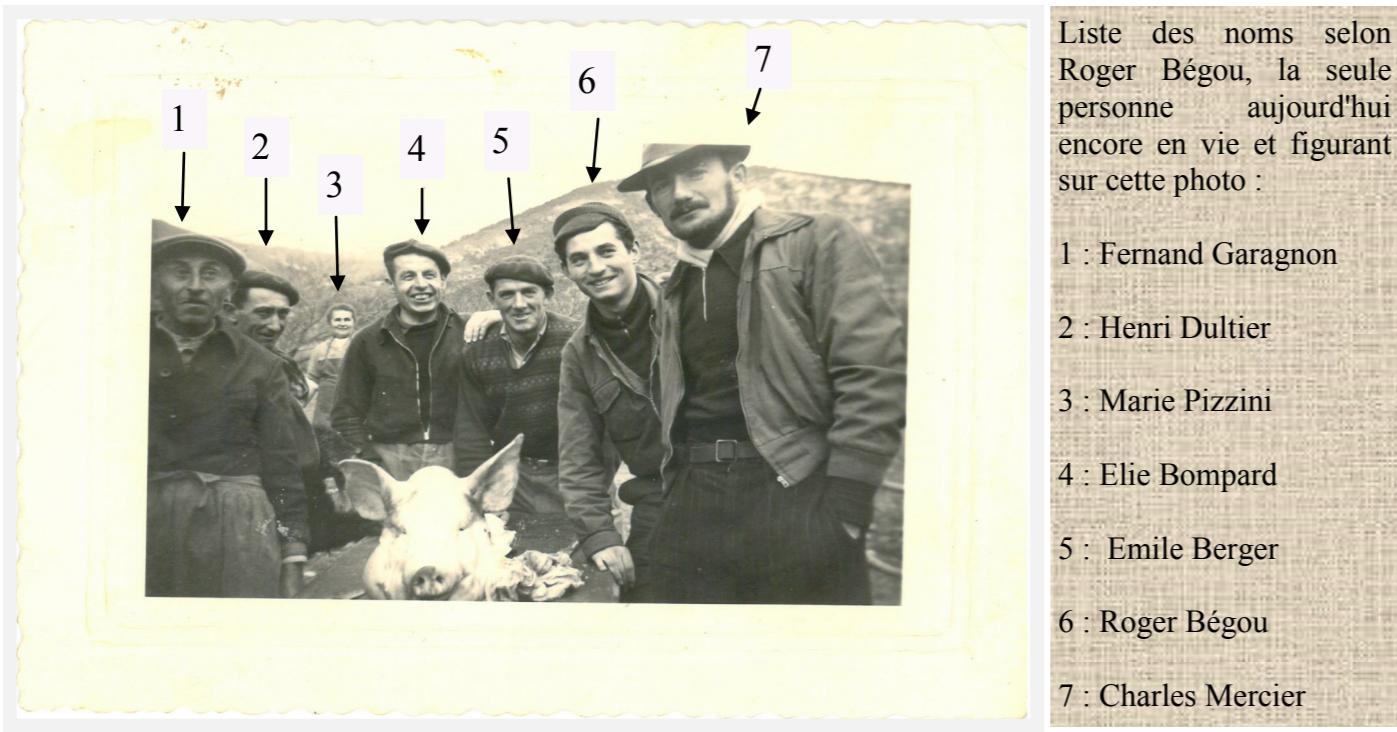
* (Armoire à glace 3 portes : largeur : 1, 50 m - hauteur : 2 m et lit en 1, 40 m)

* homme debout (bonnetière) : 780 €

* plusieurs machines à coudre anciennes en état de marche : 20 € pièce

Tél : 06 63 93 89 13

Mise à mort du cochon : suite, fin et petits rectificatifs...



Liste des noms selon Roger Bégou, la seule personne aujourd'hui encore en vie et figurant sur cette photo :

- 1 : Fernand Garagnon
- 2 : Henri Dultier
- 3 : Marie Pizzini
- 4 : Elie Bompard
- 5 : Emile Berger
- 6 : Roger Bégou
- 7 : Charles Mercier

Après la diffusion de cette photo dans le n° 94 du Fil de l'Oule, certains d'entre vous se sont manifestés pour apporter des corrections quant aux noms des protagonistes et nous vous en remercions très vivement.

Cependant, vous n'avez pas toujours réussi à vous mettre d'accord sur ces noms et notamment en ce qui concerne les n° 5 (Emile Berger ou Marin Mourre ?) et 7 (Charles Mercier ou M. Gilbert, un ancien receveur ?)

Probablement le même jour, quelque part en 1955 nous retrouvons :

- 1 : Roger Bégou
- 2 : Marie Cairet
- 3 : Rose Beynet
- 4 : Marie Pizzini
- 5 : Fernand Garagnon
- 6 : Jean-François Serratrice
- 7 : Martine Serratrice



Intempéries

En images

Au lieu dit "Les plaines" au pied du Duffre, une tornade, qui a dû sévir ce printemps, a laissé sur son passage plusieurs arbres complètement déracinés ou sectionnés.

Ces quelques photos prises le mercredi 30 avril vous donneront un aperçu de l'ampleur du phénomène !



Animations

Huit petites "poules boules" sur un mur ...

A l'occasion des fêtes de Pâques, les enfants étaient invités à venir fabriquer leur "poule boule" à la bibliothèque.

Aidées de Marie-Claire, Annie (une ancienne couturière qui ne pouvait pas mieux tomber), Delphine et Cathy, les petites mains se sont mises à la tâche avec application et dextérité.

Les petites poules ont pris forme. Toutes différentes, elles sont décidément bien jolies et ont tout l'air de tenir déjà une grande conversation !

L'après-midi s'est terminée par une chasse aux œufs autour de la bibliothèque.

Ont participé à cette animation, (de haut en bas et de gauche à droite) : Ambre Heaulmé, Jade Garnier, Mélina Joubert, Méline Heaulmé, Harmony Rebatte, Leia Dubois et Ophélie Tenoux.

